



L'ACTUALITÉ

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFÉDÉRAL S'EST RÉUNI LES 8 ET 9 FÉVRIER



Un résumé des principales discussions et décisions vous est proposé ci-après.



C'est bien sûr la préparation de l'assemblée générale qui a occupé largement ce Conseil d'administration qui a fixé l'ordre du jour de l'AG, désigné les Présidents et assesseurs de séances, examiné et validé les candidatures aux différents postes à pourvoir.

Le Conseil a par ailleurs préparé la réunion de la CNAGS du 27 mars 2018 après-midi qui sera consacrée à un état des lieux des travaux et réflexions conduits sur le projet ABCD, puis celle du lendemain 28 mars qui sera dédiée à l'examen des projets de résolutions, c'est-à-dire les feuilles de route politiques de la CAPEB pour l'année 2018/2019. Les 5 projets ont été commentés, amendés et finalement validés par le Conseil d'administration et seront très prochainement transmis au Réseau.

Le Conseil a, par ailleurs, donné délégation au Bureau confédéral du mois de mars pour l'arrêté définitif des comptes qui seront présentés lors de l'assemblée générale ainsi que pour l'arrêté définitif des droits de vote des départements sur la base de leurs déclarations d'effectifs. S'agissant du Réseau, le Conseil a pris connaissance du bilan des grilles d'autoévaluation qui dressent un état des lieux des CAPEB départementales en 2016 tant du point de vue de la Charte Réseau que de leur santé financière. Le Conseil a ensuite accepté, à titre exceptionnel, que le COG puisse étudier une demande de soutien présentée par une CAPEB régionale même si toutes les CAPEB de cette région ne remplissent pas la totalité des pré-requis, sous réserve naturellement que les CAPEB concernées

soient exclues du bénéfice de l'aide apportée par le FDR. Les membres du Conseil d'administration se sont ensuite félicités que la CNATP ait été reconnue représentative et ont validé la signature d'une convention visant à soutenir le développement de la CNATP avec pour objectif, notamment, de constituer des CNATP régionales structurées dans chaque région, en vue d'apporter des services aux entreprises mais permettant également aux entreprises désireuses de le faire, d'adhérer directement au niveau régional lorsqu'une solution à l'échelon départemental s'avère impossible.

Le Conseil a, par ailleurs, approuvé le renouvellement d'une convention avec GRDF, distributeur indépendant de gaz naturel avec lequel la CAPEB est partenaire depuis 2009. Cette nouvelle convention mettra l'accent, en particulier, sur la sécurité des installations gaz, l'obligation de produire des certificats de conformité, l'accompagnement des artisans dans leur appropriation des futurs outils réglementaires, le déploiement des compteurs Gazpar et la fidélisation des clients et enfin, une participation au développement du Gaz Naturel pour Véhicules.

Au titre des partenariats Béranger Développement, le Conseil d'administration a approuvé trois nouveaux partenariats. Le premier avec Schüco, qui commercialise des profilés aluminium et PVC aux professionnels spécialisés dans la fabrication de fenêtres, portes, coulissants, vérandas et façades.

(Suite p. 4)

ÉCONOMIE

LES ENTREPRISES FRANÇAISES ASSOMMÉES PAR LES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

La Banque mondiale a publié fin janvier un rapport sur la fiscalité des entreprises dans le monde. Son constat est alarmant : les entreprises françaises subissent une pression fiscale de 62,2 % quand la moyenne européenne n'est que de 39,6 %.

La France devance largement la Belgique (57,1 %) et l'Autriche et la Grèce (51,8 et 51,7 %) qui sont aussi pourtant bien au-delà de cette moyenne. Les entreprises allemandes sont prélevées à hauteur de 48,9 %, c'est-à-dire à peu près autant que les espagnoles (46,9 %). Le taux de

prélèvements obligatoires n'est que de 20,5 % au Luxembourg et à peine plus élevé au Danemark (24,2 %).

Contrairement à la Grèce, l'Allemagne ou l'Italie, ce ne sont pas les prélèvements sur les profits qui sont en cause mais les prélèvements sur le travail. Ainsi, dans l'hexagone, les charges sociales absorbent plus la moitié de l'activité des entreprises (51,1 %). La Belgique, l'Autriche et l'Espagne sont loin derrière (46,2 % pour la première et environ 35 % pour les deux autres).

De toute évidence, cette pression fiscale nuit à la compétitivité de nos entreprises dont les produits sont souvent considérés comme moins attractifs, peu innovants, de qualité moyenne et beaucoup trop chers. Mais comment en serait-il autrement puisque l'argent que les entreprises pourraient consacrer à innover et à se moderniser pour réduire leurs coûts est englouti par Bercy !?

Maigre consolation : il est plus facile de payer ses impôts en France qu'ailleurs grâce à une numérisation réussie des prélèvements...

→ TRAVAIL DÉTACHÉ : TOUJOURS PLUS !

C'est une progression exponentielle que connaît le travail détaché : en 2017, il y avait en France 516 000 travailleurs détachés déclarés (chiffres n'incluant pas le transport routier), un chiffre à rapprocher des 96 000 enregistrés dix ans plus tôt...

Le bâtiment concentre 20 % de ces salariés détachés, juste après l'intérim qui tient la palme (24 %). Il faut noter que les Français ne sont pas exempts du détachement : 37 000 d'entre eux ont été détachés l'an dernier, ce qui met notre pays au 5ème rang des pourvoyeurs de travailleurs détachés. On ne peut que regretter que, l'an dernier, les contrôles aient été moins nombreux qu'en 2016 (965 interventions de l'Inspection du Travail contre 1330 l'année précédente) même si le BTP a fait l'objet de 59 % de ces contrôles.

Les mises en recouvrement d'amendes ont plus que doublé (plus de 1000 en 2017 contre 453 en 2016) mais seulement 3 fermetures d'établissements et 11 suspensions de prestations de service ont été décidées.

Le Président de la CAPEB a déploré ces chiffres qui, malheureusement, confirment ce que

nous craignons. Une nouvelle fois, il a mis en garde contre une très probable amplification du phénomène avec les travaux du Grand Paris et a appelé les Pouvoirs publics à réagir au plus vite.

De son côté, le Gouvernement a déclaré vouloir renforcer l'efficacité des sanctions puisque seulement 37 % des amendes infligées sont payées aujourd'hui. Ainsi, le Gouvernement envisage d'une part d'augmenter le niveau des amendes forfaitaires et, d'autre part, en cas de non-paiement de l'amende, de suspendre automatiquement l'activité en France de l'entreprise concernée tant que l'amende ne serait pas honorée. De plus, une liste de ces entreprises serait établie et mise à disposition des maîtres d'ouvrage sur Internet.

Mais d'un autre côté, le Gouvernement se prépare à lâcher du lest pour rassurer ses partenaires européens : suppression du droit de timbre pour chaque détachement, autorisation d'accords bilatéraux permettant aux entreprises transfrontalières qui détachent habituellement des salariés de faire une déclaration annuelle plutôt qu'à chaque détachement, dérogations



pour certaines activités (équipes de sport, artistes, etc.). Autant ce dernier point ne pose pas de problème, autant la question des entreprises transfrontalières est sensible.

Conviée la semaine dernière à une réunion de concertation au cabinet de Mme Pénicaut, la CAPEB a souhaité, sur ce dernier point, qu'un autre dispositif soit envisagé afin d'éviter les effets pervers de ces dérogations transfrontalières.

Elle a également demandé un renforcement des exigences et des sanctions des maîtres d'ouvrages qui abusent de la main d'œuvre détachée. La CAPEB a enfin demandé que les maîtres d'ouvrage aient l'obligation de contrôler le suivi effectif, par tous les travailleurs d'un chantier, des formations obligatoires nécessaires à l'exercice de leur métier.

SOCIAL



→ LEBORGNE : LES ARTISANS TESTEURS ONT DRESSÉ LEUR BILAN

Huit artisans volontaires de la CAPEB Haute-Savoie, ainsi que les cinq conseillers professionnels et le président de l'UNA Maçonnerie Carrelage, ont testé un lot de trois outils : une ratissoire, une massette de bordure et un prototype pour un nouvel outil innovant.

Des visites de chantier et une réunion de bilan en présence des artisans testeurs et du fabricant Leborgne ont permis de faire ressortir les qualités et défauts des outils mais également de partager des pistes de développement identifiées par les artisans testeurs. Ces échanges constructifs ont été tout autant appréciés par les artisans que par le fabricant, à l'écoute des attentes des utilisateurs.

FORMATION

→ APPRENTISSAGE : LE PREMIER MINISTRE A FAIT SES ARBITRAGES

Le Premier ministre a présenté vendredi dernier 20 mesures destinées à développer l'apprentissage en remettant au cœur du dispositif les jeunes tout autant que les entreprises.

La CAPEB a salué ces mesures qui vont dans le bon sens, en rappelant qu'elle travaille elle-même avec les partenaires sociaux du BTP pour renforcer l'efficacité des CFA de la branche au travers du plan stratégique Transform'BTP impulsé par le CCCA-BTP.

La CAPEB partage le constat du gouvernement sur le fait que l'apprentissage est devenu un système complexe au fur et à mesure des réformes. Les chiffres en baisse régulière depuis 2013 obligent les pouvoirs publics et les partenaires sociaux à trouver des leviers nouveaux et pertinents pour continuer à former

des jeunes en apprentissage tout en optimisant l'investissement en compétences de l'entreprise. Ainsi, remettre l'entreprise et le jeune au centre de l'apprentissage concerne au premier chef l'artisanat du bâtiment et constitue un début de promesse. Les entreprises artisanales du bâtiment sont, en effet, bien placées pour savoir combien l'apprentissage est un tremplin vers l'emploi : deux tiers de leurs apprentis occuperont un emploi six mois après leur formation.

L'une des premières satisfactions de cette réforme est de mieux accompagner les jeunes au moment de leur orientation. A cet égard, le fait de pouvoir suivre des "prépas apprentissage" devrait permettre à l'apprenti de faire un choix éclairé et de commencer à construire son parcours tout au long de sa vie entre voie scolaire et alternance. Nous nous félicitons également du fait que

les artisans du bâtiment pourront désormais embaucher des apprentis tout au long de l'année, permettant ainsi d'adapter l'apprentissage au rythme des entreprises et non plus à celui de l'école. Même satisfaction pour ce qui concerne les horaires des apprentis qui pourront, enfin, être ajustés à ceux de l'entreprise. Ainsi, les apprentis pourront faire totalement partie des équipes sur les chantiers.

La CAPEB salue également l'ambition de financer tous les contrats d'apprentissage. Pour autant, nous considérons que cette transformation de l'apprentissage devra s'effectuer à coût constant pour les entreprises. Il semble que la réforme aille dans ce sens puisque les aides à l'embauche d'apprentis devraient être simplifiées, pérennisées et priorisées vers les TPE et les PME. A suivre néanmoins !

GOUVERNEMENT

→ TRAVAIL DES HANDICAPÉS :
UN TOUR DE VIS POURRAIT
ÊTRE DONNÉ

Depuis 30 ans, les entreprises doivent respecter un quota de 6 % de travailleurs handicapés dans leur personnel. Cette obligation n'est guère respectée puisque la plupart atteignent péniblement 3,5%.

La Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées entend faire bouger les lignes. Elle évoque notamment une discussion avec les branches professionnelles pour regarder où les efforts pourraient le plus facilement se porter. Sophie Cluzel souhaite également simplifier les obligations administratives sous-jacentes à l'embauche d'une personne handicapée. Il faut dire qu'il y a matière : 85 items doivent être renseignés dans une seule déclaration ! Ainsi, l'objectif de la Secrétaire d'Etat est d'intégrer une déclaration simplifiée au sein de la DSN dès 2019. Parallèlement, les possibilités de dérogations au quota seraient réduites et mieux encadrées. Enfin, au rang des sujets qui fâchent, elle remet en cause l'utilité de l'existence de deux organismes



(l'Agefiph et le Fiphfp) pour financer l'embauche des travailleurs handicapés, soulignant que leurs frais de gestion sont élevés et qu'ils se positionnent l'un et l'autre en financiers plus qu'en accompagnateurs de projets. L'emploi handicapé étant partie intégrante de la responsabilité sociale de l'entreprise, il se pourrait que ces dispositions trouvent leur place au sein du prochain projet de loi PACTE. Souhaitons que la situation particulière des TPE soit prise en compte, car parler en % pour définir les quotas de travailleurs handicapés n'a pas de sens dans les petites entreprises !

LOBBYING

→ LE PASSAGE DE LA
VITESSE AUTORISÉE
DE 90 KM/H À 80 KM/H
SERA ÉVALUÉ

Le Gouvernement a pris la décision d'abaisser la vitesse maximale à 80 km/h sur les routes à double sens sans séparateur central.

Le délégué interministériel à la sécurité routière a été auditionné conjointement par la commission des lois et celle de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat, afin d'apporter des explications complémentaires sur le plan gouvernemental de lutte contre l'insécurité routière.

Suite à cette audition, un groupe de travail a été créé sur le sujet. Les trois sénateurs Michel Raison, Michèle Vullien et Jean-Luc Fichet procéderont à des auditions préparatoires à la tenue d'une table ronde sur la sécurité routière ouverte à tous les sénateurs et devront réunir les éléments d'information nécessaires pour évaluer, sans a priori, l'utilité pour la lutte contre l'insécurité routière d'une réduction à 80 km/h de la vitesse maximale autorisée sur certaines routes. A suivre donc.

RÉSEAU

→ UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DANS LE LOIRET

La CAPEB du Loiret a une nouvelle Secrétaire générale en la personne de Christel Juniaud. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du Réseau.

(Suite de la p. 1)



Le second concerne Würth, leader mondial de matériels de fixation et d'assemblage pour l'artisanat et l'industrie, et enfin le troisième, Loxam, qui loue et vend des matériels de chantiers.

Après un point d'information sur la mise en place de la plateforme 3.0, le Conseil a pris connaissance des orientations issues de la conférence de consensus et qui devraient être intégrées dans le projet de loi ELAN.

Le Conseil a également pris connaissance des principales propositions que la CAPEB a formulées dans le cadre du Plan de rénovation énergétique, dont certaines mesures seront intégrées au Projet de loi ELAN tandis que les dispositions fiscales, elles, devraient être intégrées dans le prochain projet de loi de finances pour 2019. À suivre évidemment de près compte tenu des enjeux très importants de ces futures mesures pour les entreprises que nous représentons.

Les membres du Conseil d'administration ont ensuite confirmé leur positionnement concernant les négociations paritaires en cours (restructuration des branches et prévoyance) puis ils ont pris connaissance de l'état des propositions issues de la concertation et de la négociation sur la réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage ainsi que des premiers arbitrages du Gouvernement. Ils ont également observé, en le déplorant, le refus des Pouvoirs publics de reconduire la convention FEE Bat dans les termes qui étaient en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. Au point que la CAPEB, à ce stade, n'est pas prête à signer le nouveau texte préparé par l'administration, sans aucune écoute de nos demandes pourtant formulées à de nombreuses reprises. Enfin, à l'occasion de ce Conseil d'administration, la Commission de la Médaille s'est réunie et a attribué les médailles demandées par les CAPEB départementales.

LOBBYING

→ LA FRANCE BÉNÉFICIE PLEINEMENT DU PLAN JUNKER

Pour relancer les investissements en Europe après la crise, un programme européen a été mis en place en juillet 2015 : le plan Juncker a ainsi suscité 241 milliards d'euros d'investissements en Europe.

La France en a bien profité puisque 4,7 milliards de projets ont été financés en 2017 grâce à ce plan. Au total, il devrait permettre de financer 36 milliards d'investissements dans notre pays. Parmi les 100 projets français financés, 52 % portent sur le développement de la rénovation énergétique, 29 % sur le numérique ainsi que sur la recherche et développement



dans les ETI. Il faut citer également un outil de titrisation destiné à dégager 420 millions de financement au profit de ces ETI et des PME. Ce plan se décline également via le fonds européen d'investissement de la BEI qui a permis à 30 000 PME de bénéficier de garanties. Le plan Juncker entre maintenant dans une seconde phase avec une perspective de 515 milliards d'investissements d'ici à 2020.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

ORDONNANCES TRAVAIL

Le Président Liébus a participé mardi au Comité d'évaluation des ordonnances réformant le Code du travail. On précisera à ce sujet qu'une réunion s'est tenue la semaine dernière au cabinet de la Ministre du Travail concernant l'élaboration de la dernière ordonnance relative au travail détaché.

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

La session plénière du Conseil Economique et Social Européen consacrait ses travaux cette semaine à l'avenir de l'Europe. Dimitris Avramopoulos, Commissaire européen chargé de la migration, des affaires intérieures et de la citoyenneté, et Nathalie Loiseau, Ministre française chargée des affaires européennes, participaient à cette session.

BUREAU ET CONSEIL NATIONAL DE L'U2P

Le Bureau de l'U2P s'est réuni jeudi matin pour commenter les arbitrages du Premier ministre et le rapport Brunet sur l'évolution de l'apprentissage, ainsi que pour faire un point sur les négociations en cours concernant la formation professionnelle d'une part et l'assurance chômage d'autre part. Le Bureau a, par ailleurs, évoqué la transformation du FNPCA, examiné les résultats de l'enquête qui a été conduite sur les délais de paiement et fait un point sur la situation territoriale des U2P.

L'après-midi, le Conseil national a également examiné les concertations et négociations en cours et s'est aussi intéressé aux travaux parlementaires relatifs au projet de loi "pour un Etat au service d'une société de confiance" ainsi qu'à la future réforme des retraites qui a donné lieu à une rencontre, le 6 février, avec le Haut Commissaire aux retraites.

ASSURANCE CHÔMAGE

Suite et fin de la négociation sur l'assurance chômage ? Les partenaires sociaux avaient prévu que leur réunion du 15 février serait leur ultime séance. Un challenge peu aisé à relever compte tenu des désaccords fondamentaux qui subsistent entre le collège patronal et le collège salariés sur la manière de traiter le problème des contrats courts. Au-delà de ce point dur, la dernière rencontre des partenaires sociaux, le 8 février dernier, a donné lieu à la production de trois projets d'accord, celui du Medef, celui de la CFTC et celui de la CFDT. Autant dire que l'accord final sera difficile à atteindre ! Au moment où nous publions ce numéro, la réunion était en cours et son issue encore inconnue.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018